

Chers Parents,

Les élèves du cycle terminal rentreront aux horaires suivants :

- **Lundi 13 février de 13h30 à 16h30** : 1STMG et TSTMG
- **Mardi 14 février de 7h00 à 11h00** : Terminales Générales
- **Mardi 14 février de 13h00 à 16h00** : Premières Générales

Pièces à fournir le jour de la rentrée pour l'inscription au baccalauréat

Élèves de Première :

- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (le permis de conduire n'est pas valable)

Élèves de Terminale :

- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (le permis de conduire n'est pas valable)
- pour tous les filles et les garçons âgés de 16 à 25 ans (né(e)s de 1998 à 2007 inclus), la photocopie de **l'attestation de recensement (délivrée par la mairie de votre domicile) ou du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense**,
- pour les élèves doublant la Terminale, une **copie du relevé de notes du baccalauréat** (disponible sur Cyclades),
- pour les élèves de Terminale ayant passé leurs épreuves anticipées dans un autre établissement, une **copie du relevé de notes des épreuves anticipées** (disponible sur Cyclades),

Ces pièces seront à remettre au professeur principal. **Aucune photocopie ne sera faite au secrétariat.**

RÈGLEMENTS À PRÉVOIR LE JOUR DE LA RENTRÉE

Manuels scolaires (pour les nouveaux inscrits)	15 000 frs	Espèces ou Chèque de caution : ce chèque sera encaissé au 03/03/2023 et restitué par virement au terme de la scolarité au lycée
Cantine par trimestre (pour les demi-pensionnaires)	22 725 frs	En chèque, espèces ou par virement
Internat par mois	18 940 frs	En chèque, espèces ou par virement
Prévoir des règlements différents. Paiement en espèces ou par chèques libellés à l'ordre du lycée Blaise Pascal		

Une **liste des fournitures** indicative est en ligne sur le site du lycée (<http://blaisepascal.ddec.nc>).

Les cours commenceront le **jeudi 16 février 2023** à la première heure de l'emploi du temps.

En **Première**, des rencontres **parents - professeurs principaux** sont prévues :

- en 1STMG le lundi 13 février à 17h30 dans l'amphithéâtre

- en 1G : le mardi 14 février à 17h30 (voir l'affichage pour les salles)

Nous tenons à insister sur certains points :

1. **Vous devez lire et compléter avec soin le carnet de correspondance** de votre enfant.
2. **La communication de l'établissement passe essentiellement par Pronote.net.** L'accès à cette application, que vous pourrez ensuite télécharger sur votre téléphone, se fait via le site Internet de l'établissement à l'adresse suivante : <http://blaisepascal.ddec.nc>. Vous pouvez ainsi suivre la scolarité de votre enfant en ayant accès à **son emploi du temps, ses notes, bulletins trimestriels, absences, ainsi qu'aux dates de conseils de classe, ...** Vous pourrez également vous inscrire aux **réunions parents-professeurs** prévues dans l'année.
3. **L'assiduité** est la première des **obligations légales.** Elle est essentielle pour la réussite de votre enfant. Par ailleurs la note du baccalauréat comprenant des notes de contrôle continu en Première comme en Terminale (40% de la note globale de l'examen), il est indispensable que votre enfant soit présent et participe à l'ensemble des évaluations. Enfin l'assiduité est un des critères de recrutement pour les cursus post-bac. Nous vous invitons donc à être vigilants et nous vous rappelons que **c'est à vous que revient l'obligation d'informer l'établissement de l'absence de votre enfant (Vie scolaire : 26 06 87).** C'est également vous qui devez **signer les billets d'absence.**
4. Certaines évaluations comptant pour le baccalauréat dans le cadre du contrôle continu sont organisées le **samedi matin** et parfois le **mercredi après-midi** pour ne pas empiéter sur le temps de cours et pour permettre aux enseignants de préparer des sujets communs. Cela est possible grâce au bénévolat des enseignants et des éducateurs. Le calendrier de ces évaluations sera diffusé dans le courant du mois de mars.
5. Les deux bulletins semestriels que vous recevrez dans l'année **devront être soigneusement conservés.** Ce sont des documents officiels qui pourront vous être demandés ultérieurement, en particulier à l'occasion des inscriptions en études supérieures. **Aucun duplicata de ces documents ne sera délivré par le secrétariat.**
6. Les **inscriptions à la cantine** -> voir les informations comptables et le point du règlement concernant la facturation, dans le carnet de correspondance.
7. **Il n'y aura pas de modification de spécialité ou d'option à la rentrée 2023, ni de changement de classe, quel que soit le motif invoqué.**

La Direction et l'équipe administrative se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nouméa le 06 février 2023

La Direction

A enregistrer dès à présent dans vos répertoires :

- La Vie scolaire (pour les retards et absences) : **26 06 87**
- Le standard : **26 16 66**
- L'adresse mail du secrétariat : sec.lyc.bpascal@ddec.nc à utiliser également pour contacter la Direction
- Le site de l'établissement : <http://blaisepascal.ddec.nc>